l@ Lettre de CHOOZ

Bulletin municipal d'information
Directeur de publication : *Mairie de Chooz*

conception & réalisation : caligrafik@free.fr

N° 30 - Juin 2006

Le mot du Maire

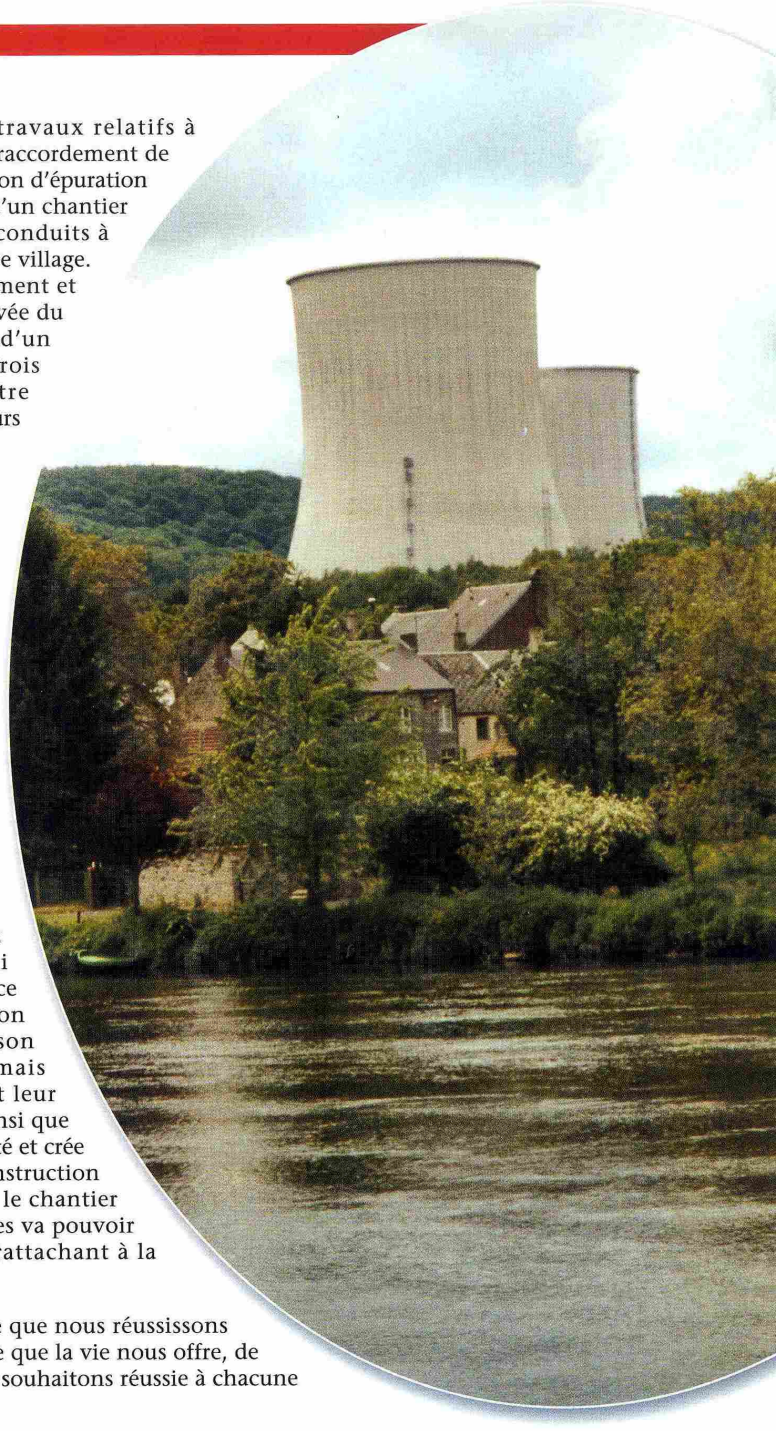

Avec le démarrage, en juillet, des travaux relatifs à l'aménagement du Petit Chooz et au raccordement de notre réseau d'assainissement à la station d'épuration de Givet, nous abordons la dernière phase d'un chantier qui, en une dizaine d'années, nous aura conduits à effectuer une véritable remise à neuf de notre village. Réseau câblé puis fibre optique, assainissement et enfouissement des réseaux électriques, arrivée du gaz, protection des roches, construction d'un nouveau pont et réfection de celui des Trois Fontaines, aménagement global de notre village : nous sommes tranquilles pour plusieurs décennies.

Tout n'a pas toujours été sans difficulté. Nous avons souvent dû faire face à des impondérables, subir des retards que nous ne pouvions éviter car les procédures sont en effet de plus en plus lourdes et complexes. C'est ainsi que la nécessité de procéder au préalable à une révision de notre POS a retardé le lancement du chantier du foyer-logement pour personnes âgées, et que France Télécom ne parvient pas encore à résoudre de façon satisfaisante tous les problèmes que lui pose l'implantation du haut débit à Chooz.

Mais, un à un, nous surmontons tous les obstacles, nous progressons et nous créons. Cette créativité n'est d'ailleurs pas à Chooz le seul fait de la municipalité. C'est ainsi que le club de karaté, avec le KCP, montre ce que pourrait être une véritable coopération intercommunale, chaque club gardant son identité et son autonomie de gestion mais la mutualisation à laquelle ils procèdent leur permettant de gagner en efficacité. C'est ainsi que Chooz-Techni-Finition développe son activité et crée de l'emploi. C'est ainsi enfin qu'avec la construction d'une serre dotée de chauffage électrique, le chantier d'insertion de culture florale de Val Services va pouvoir prendre une nouvelle dimension, nous rattachant à la tradition maraîchère de notre village.

Alors sachons apprécier à sa juste valeur ce que nous réussissons et ce que nous avons. Sachons profiter de ce que la vie nous offre, de l'été, de cette période de vacances que nous souhaitons réussie à chacune et à chacun d'entre vous.

Événements

Séjour de ski

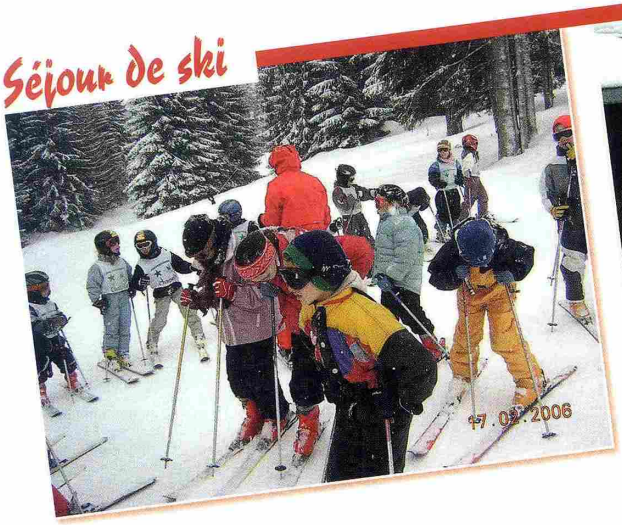

Séjour des Anciens

Séance de signatures des joueurs professionnels de Sedan

Les infos du Village Numérique

Point sur les connexions Internet:

Nous sommes toujours dans l'attente de connexions Internet haut débit, émanant de France Télécom. L'opérateur avait proposé de nous apporter 4 lignes *SDSL à 2Mb/s en symétrique, malheureusement pour des raisons techniques (éloignement trop important par rapport à Givet) aucune connexion n'a été possible. Ils nous ont mis, en situation d'attente, une seule ligne **SHDSL qui ne soulage que partiellement le débit du réseau.

* SDSL = Symetric Digital Subscriber Line, ligne d'abonné numérique à débit symétrique. La technologie SDSL utilise seulement une paire (deux conducteurs) en torsade alors que les précédents standards DSL en utilisaient deux, voire trois. De plus, ce standard est symétrique, c'est-à-dire que le débit de téléchargement à partir du serveur (download) est le même que le débit d'envoi (upload) vers le serveur. À NOTER QUE cette technologie est réservée aux professionnels, étant donné le peu d'intérêts qu'elle représente pour les particuliers (besoin non justifié pour le débit montant).

** SHDSL = Symetric High-Bitrate Digital Subscriber Line. Technologie de transmission de la famille des liaisons xDSL permettant d'augmenter les capacités d'une ligne téléphonique (paires de cuivre torsadées) pour y faire circuler des données à des débits pouvant atteindre 2,3 Mbps symétriquement, c'est-à-dire vers le serveur comme vers le poste client Technologie de

ReADSL pour les abonnés de Chooz:

Depuis le 1er mars 2006, France Télécom a installé dans ses *DSLAM le matériel nécessaire pour que les abonnés de Chooz puissent bénéficier du **ReADSL 2. Vous pouvez donc à compter de cette date, si vous le souhaitez, contractualiser une connexion ReADSL avec tout opérateur (attention débit maximum constaté environ 25 Ko/s).

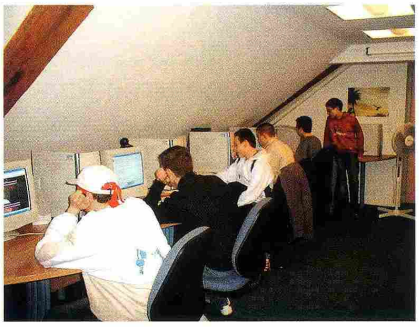

*DSLAM = Digital Subscriber Line Access Multiplexor, Multiplexeur de Ligne d'Abonné Numérique. Le DSLAM est un appareil assurant une fonction de multiplexage qui permet de transformer les lignes téléphoniques en ligne DSL (ADSL, ADSL 2 + SDSL),

**ReADSL 2 = Le Reach Extended ADSL 2 (appelé par abus de langage Re-ADSL ou READSL) est une technique qui, combinée à l'ADSL 2 + permet d'accroître la distance mais pas le débit des lignes de cuivre. La technique consiste à « booster » la partie la plus basse du spectre, en envoyant plus d'énergie entre 25 et 200 kHz. Cette technologie doit permettre à terme de prolonger de 5 à 10 % la portée des lignes pour des débits de 128 et 512 kbit/s ».

Les promesses de France Télécom:

France Télécom étudie la possibilité d'apporter une connexion 8 Mb/s symétrique sur un support *ATM – Fibre optique, ceci afin de palier à leur manquement dans leur engagement de liaison SDSL. Nous vous tiendrons informés de la suite des événements.

*ATM = Asynchronous Transfer Mode, Mode de Transfert Asynchrone. C'est un protocole réseau qui transmet les données par « cellules » de 53 octets plutôt que par paquets de longueur variable (comme IP ou Ethernet).

Soirée Solidarité pour Fabian

L'aménagement du Petit Chooz

La commune poursuit son programme d'aménagement et de valorisation de ses espaces publics et de ses voiries.

La sixième tranche de travaux pour l'année 2006 porte sur l'aménagement du Petit Chooz. Le démarrage des travaux est programmé pour le début du mois de juillet, la durée du chantier est fixée à 9 mois.

Le chantier s'étirera progressivement depuis le secteur nord, depuis la maison de Madame SERRAT jusqu'aux abords du terrain de jeux à l'extrémité sud du projet.

LE PROJET S'INSCRIT DANS LA PHILOSOPHIE DES AMÉNAGEMENTS DÉJÀ RÉALISES, IL PORTE A LA FOIS SUR:

- L'amélioration du confort visuel tout en renforçant le caractère sécuritaire,
- Le maintien du gabarit de la voie tout en réalisant quelques chicanes pour casser la vitesse des automobilistes,
- La réfection de l'assainissement, la pose de clapets de sécurité qui seront mis en fonction en période de crue de la Meuse,
- La réfection des emmarchements et seuils en pierre bleue, mise aux normes des trottoirs facilitant les accès pour les personnes à mobilité réduite,
- L'élargissement des trottoirs, réalisation d'un stationnement latéral le long des fronts bâtis. L'ensemble sera traité en pavage grès avec délimitations avec une bordure en pierre bleue,
- Réalisation de caniveaux en pavés grès facilitant la collecte et l'évacuation des eaux pluviales,
- La réfection d'un tapis d'enrobé de la voirie,
- Après examen phytosanitaire des arbres tiges, la municipalité a décidé d'abattre les sujets dépérissants et malades et de réaliser un programme de plantation. Les arbres retenus sont des poiriers à fleurs.

OUTRE LES TRAVAUX SPÉCIFIQUES DE VOIRIE ET DE REVÊTEMENT DE SURFACE, IL EST PRÉVU:

- La réfection de l'accès au point de vue par la réalisation de petits emmarchements en pierre,
- La réalisation de pontons en bois implantés sur l'accotement enherbé surplombant la Meuse,
- La pose de mobilier, bancs, corbeilles et de platelages pour le stockage en bois.

Présentation de l'unité de décarbonatation

Les pompes de reprise et le réacteur

Les big bag de récupération de microbilles

La nouvelle unité de décarbonatation de Chooz est en service depuis décembre. Elle est capable de traiter jusqu'à 560 m³ d'eau par jour. Le procédé utilisé pour traiter le calcaire est la décarbonatation catalytique à la soude.

Présentation de la filière de traitement

L'eau provient des forages du lieu-dit « les dessous le Terne » avec un TH de 30 °F environ. L'eau subit une pré-filtration (quelques millièmes de millimètre) avant d'être stockée dans une bâche de stockage intermédiaire.

L'eau est ensuite pompée à un débit de 40 m³/h et passe dans un « réacteur » : c'est dans cet ouvrage qu'a lieu la décarbonatation.

Dans ce réacteur rempli de microbilles de sable de 0,3 mm, on injecte de la soude. Le calcaire passe de l'état soluble à l'état solide et se fixe sur les microbilles. Les billes formées atteignent alors la taille de 1 à 1,3 mm. Une fois cette taille atteinte, elles sont extraites et stockées dans des big bag de 600 litres.

Avec l'injection de soude dans le réacteur, le pH augmente. Une injection d'acide permet de retrouver le pH d'équilibre après le réacteur.

Une filtration de sécurité termine le process de décarbonatation. Le TH en sortie de traitement est de l'ordre de 15 °F.

L'eau est enfin désinfectée au chlore gazeux avant d'être stockée dans les 3 réservoirs de la route des Lapins avant d'être distribuée.

Que deviennent les microbilles enrobées de calcaire ?

Elles sont évacuées par les services techniques et servent actuellement de remblai.

Ces microbilles peuvent également être valorisées dans les fabriques de certains bétons voire même être utilisées comme complément alimentaire auprès d'un éleveur de volailles !!

Services de proximité

Les services de proximité, mis en place par la commune depuis 2003, connaissent un succès croissant – Mode d'emploi.

Un double objectif:

- faciliter la vie quotidienne de nos concitoyens, et en particulier de nos anciens.
- créer de l'emploi.

Quels sont ces services? Il sont de trois ordres:

- aide ménagère: ménage, étendage de lessive, petites courses dans le village...
- entretien extérieur: tonte de pelouses, taille des haies ou arbustes, rentrer du bois pour le chauffage...
- démarches administratives: aides pour remplir des documents administratifs (demandes d'aides de l'APPA, déclarations d'impôts), liens avec le CCAS.

Qui peut en bénéficier?

- essentiellement les plus de 65 ans.
- mais également toute personne habitant Chooz.

A quel prix?

13,80 € de l'heure – Pour les plus de 65 ans, ce tarif est ramené à 3,40 € de l'heure grâce à une subvention du CCAS. Ces dépenses ouvrent droit à des réductions fiscales. En fin d'année, la commune délivre à chaque bénéficiaire une attestation des sommes versées, pour qu'il la joigne à sa déclaration d'impôts.

Comment bénéficier de ces services?

Au plus tard 48 heures avant la date de l'intervention désirée, il faut **contacter Stéphanie KIEKEN**, à la maison des services (Tél. 03.24.41.89.92).

Un service en progression

- 2715 heures de travail ont été effectuées en 2005, contre 1644 l'année précédente, ce qui représente une augmentation de 65 %.
- aux 3 permanents affectés à ce service en 2004 (Jean Louis TOMBEUR, Denis FESSON, Heidi PASQUALINI) se sont ajoutés en 2005 Karine BALITOUT, Carole MERIEUX, Armelle RIBLET et, pour effectuer des remplacements, Dominique LIEGEOIS.
- une enquête effectuée auprès des 52 utilisateurs de ces services fait apparaître un sentiment de satisfaction générale et un souci de bien gérer les remplacements.

Fleurs et Légumes

L'association Val Services, créée en 1999, met en place des dispositifs d'insertion par l'environnement pour permettre à des chômeurs de longue durée ou à des bénéficiaires du RMI de retrouver une possibilité de travail et une certaine confiance. Nous connaissons les emplois verts, qui entretiennent les berges de la Meuse et des sentiers forestiers.

Plus récemment, soucieux de trouver une activité développement de l'emploi féminin, elle a concrétisé à Chooz un nouveau projet: la culture florale. En effet, sensible à ce problème d'insertion et intéressée par une initiative économique qui renouait avec la tradition maraîchère de notre village, la commune a mis à disposition un terrain approprié dans les Paviots ainsi qu'un chalet.

Encadrées par une professionnelle ayant une solide expérience des cultures florales, Maria CARVALHO, 6 femmes titulaires du RMI, sont employées dans le cadre de contrats d'avenir. Pour elles, cette activité constitue une ouverture, une formation, une possibilité de rebondir.

Elles s'initient ainsi au travail de la terre, à la culture des légumes et des fleurs, sur ce terrain qu'elles ont défriché et dans la vaste serre aménagée par l'association. Fleurs annuelles ou vivaces, arbustes, légumes ou herbes aromatiques: tout est naturel. Aucun ajout chimique.

Ces produits sont offerts ou livrés à prix coûtant aux particuliers. La seule condition est d'adhérer à l'association, moyennant une cotisation de 5 euros. En effet, celle-ci ne pouvant faire de commerce, il faut en être membre pour bénéficier de ses services. Par ailleurs, pour remercier les communes de leurs subventions et de leur soutien, pour montrer également leur savoir-faire, les jardinières assurent certains services, comme le fleurissement de l'école maternelle ou des tombes des anciens combattants.

L'édification récente d'une deuxième serre équipée d'un chauffage électrique, devrait permettre de travailler pendant l'hiver et de se lancer dans la production de plants à repiquer et de primeurs.

À plus long terme, si les conditions s'y prêtent, il sera possible d'aller au-delà du statut de chantier d'insertion, qui caractérise actuellement cette activité, pour créer une véritable entreprise et enrichir ainsi l'économie de la Pointe. Tel est le rêve de René BOURGEOIS, le président de Val Services.

Alors n'hésitez pas à visiter les serres, qui vous sont ouvertes du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Vous marquerez ainsi votre intérêt pour une action exemplaire et pour le travail de ces femmes qui seront très sensibles à votre présence. Vous pourrez vous procurer des conseils, des légumes et des fleurs.

Karaté : Le KCP, comment ça marche

En se mettant à quatre, on peut réaliser ce que chacun, isolément, ne parviendrait jamais à faire. C'est en partant de ce principe que les Clubs de Chooz, de Givet, de Vireux et de Fumay ne sont associés dans le cadre du KCP (Karaté Club de la Pointe).

Le KCP ne se substitue pas à ces quatre clubs. Chacun d'eux conserve son existence et son autonomie de gestion. C'est simplement une structure leur permettant, grâce à une mutualisation des moyens, d'être plus performants dans la gestion, l'activité et la formation des moniteurs, le perfectionnement des pratiquants et l'organisation des stages, les compétitions et la mutualisation des déplacements.

Administré par un bureau composé des présidents des quatre clubs, il gère un budget alimenté par une contribution mensuelle de 150 €, versée par chaque club. C'est avec cet argent qu'il gère les regroupements et la formation des entraîneurs, l'organisation des stages pour les pratiquants, qu'il prend en charge en lieu et place des clubs le coût de l'adhésion à la fédération de karaté et l'abonnement à Radio Fugi pour les annonces.

Denis CABUT, qui, alors qu'il était président de notre club de karaté, a fortement contribué à cette réalisation, en précise les avantages : « Jadis, nous avions chacun notre formateur. S'il avait un empêchement, le cours était annulé. Maintenant, tous nos moniteurs constituent un pool, échangent entre eux, mettent en place une pédagogie commune, et se remplacent en cas d'empêchement. Le KCP permet un suivi de leur formation, de les envoyer en stage et de les conduire à des diplômes d'entraîneurs. Trois d'entre eux sont partis en stage à l'INSEP cette année. De même, dans les compétitions où nous participons tous sous les couleurs du KCP, nous pesons davantage. Nos compétiteurs sont plus nombreux ; ils sont mieux encadrés ; leur niveau progresse ; nous sommes davantage pris en considération par les autres clubs et par les arbitres. Et les résultats s'ensuivent ».

André PORTER, qui lui a succédé en janvier dernier à la présidence du Club, complète ce bilan positif : « Les licenciés de chaque club ont la possibilité de participer gratuitement aux séances d'entraînement des autres clubs du KCP. Cela permet à ceux qui le souhaitent de s'entraîner davantage, de trouver éventuellement des horaires mieux adaptés et de rencontrer de nouveaux partenaires et de varier les pratiques. De plus, alors qu'auparavant nous ne pouvions organiser à Chooz qu'un stage par an, nous avons pu participer à 9 stages dans le cadre du KCP. Nos résultats s'en ressentent. Alors que les années précédentes, notre club n'avait eu qu'une sélectionnée aux championnats de France (Marion Cabut), cette année ils sont au nombre de six : Carolane DECOEUR et Geoffroy PORTER en poussin, Medhy ALOUI, Marjorie PORTER et Laurie CACCIAPUOTI en pupille et Marion CABUT en benjamine. »

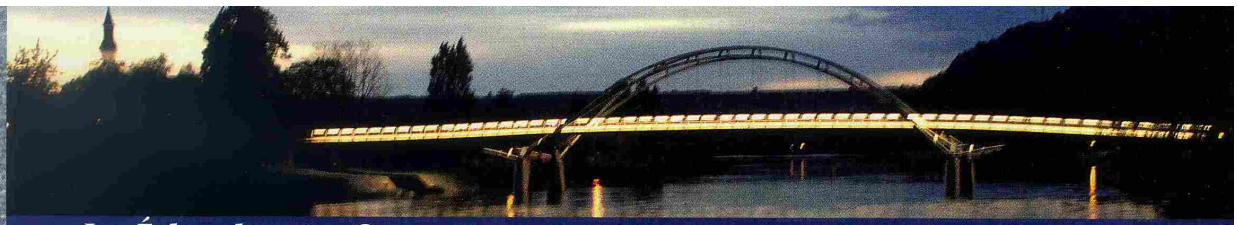

Les Échos de notre Commune

Souvenirs

Vendredi 4 novembre 2005

Dramatique accident sur la route de Givet. Au crépuscule, par un temps de brume, Jonathan Barmarin, circulant en VTT, est fauché par une voiture et tué sur le coup.

Samedi 5 novembre 2005

La randonnée calcéenne tient son assemblée générale. Avec ses 64 adhérents représentant 38 familles, elle fait preuve d'un réel dynamisme et a de nombreux projets, dont celui de relier tous les villages du canton au cours d'une même journée.

Vendredi 18 novembre 2005

Lors de son assemblée générale, le tennis club de Chooz se réjouit de l'installation par la municipalité d'un nouveau revêtement au COSEC, permettant un jeu de type « terre battue ». Il entend en profiter pour faire revivre le club house en y développant les animations, former des juges arbitres et augmenter ses effectifs.

Samedi 26 novembre 2005

Assemblée générale de « Music's Chooz ». Plus d'une quinzaine d'élèves, de 13 à 60 ans, s'adonne à la guitare. Aux côtés du président, Pascal SOKOLOWSKI, et du secrétaire, Jean Jacques DEMARET, c'est Gérald PETITJEAN, nouveau dans ce poste, qui assure la fonction de trésorier.

Mercredi 30 novembre 2005

Fin officielle de la troisième campagne de distribution des comprimés d'iode, entamée au début du mois d'octobre. Les 2 campagnes précédentes avaient eu lieu en 1997 et en 2000.

2,3,4 décembre 2005

Manille ou tarot, tombolas ou ventes d'objets, puzzle géant, lavage de voitures ou concerts, randonnée VTT ou tournois de football : un engagement sans précédent de toutes nos associations leur a permis d'offrir 3 520 € dans le cadre du téléthon (contre 2 950 € en 2004, 2 425 € en 2003 et 1 292 € en 2002), la commune ajoutant pour sa part une contribution d'un montant équivalent.

Vendredi 9 décembre 2005

Assemblée générale d'Ardenn'Pointe cyclisme. L'année 2005 a vu un retour à l'équilibre financier, après une année 2004 déficitaire.

17 au 18 décembre 2005

Préparé depuis plusieurs mois, son marché de Noël est pour Créad'or l'occasion de présenter et de vendre ses plus belles productions : boules de Noël peintes à la main, vaisselle décorée, bijoux en perles, et bien d'autres belles choses encore.

Vendredi 30 décembre 2005

En démontant un faux plafond dans le cadre de travaux d'isolation à la centrale nucléaire, des ouvriers découvrent des sachets remplis d'une substance blanche que l'on prend de prime abord pour de l'héroïne.
Après analyse au laboratoire du centre hospitalier de Manchester, il s'avérera que ce n'était qu'un mélange d'enduit, de plâtre et de particules de bicarbonate.

Mercredi 4 janvier 2006

Une cinquantaine de familles a participé au concours tendant à honorer les maisons les mieux décorées à l'occasion des fêtes de fin d'année.
Dans la catégorie « maison sans jardin » Patrice CABUT l'a emporté devant Jacqueline LAMBERT et Danielle COCHAUX. Dans la catégorie « maison avec jardin » la victoire est allée à Claudine BRIARD devant Angéla CACCIAPUOTI et Louis ROGER. Enfin Yvonne GODARD a emporté le prix décerné aux commerçants, que l'on attribuait cette année pour la première fois.

Dimanche 8 janvier 2006

Plus d'une cinquantaine de personnes a effectué la marche 12 kilomètres qui, pour la Randonnée calcéenne, inaugurait l'année 2006.

Vendredi 13 janvier 2006

Vœux de la municipalité. Après avoir eu une pensée pour M. et Mme LE DUFF, victimes il y a quelques jours d'un grave incendie, Michèle MARQUET aborde les principaux projets de l'année 2006 : achèvement de l'aménagement du village et de l'assainissement ; début de la construction du foyer-logement pour personnes âgées.

Jeudi 19 janvier 2006

Les voeux du football club de Chooz sont l'occasion pour Frédéric COQUET de souligner le dynamisme des dirigeants et le bon esprit qui règne au sein des équipes.

Vendredi 20 janvier 2006

Le Karaté club de Chooz renouvelle son bureau : André PORTER président, Fabrice BACHELARD trésorier, Stéphane PREIN secrétaire et Nora ALOUI vice-présidente.

Dimanche 29 janvier 2006

La chasse au bois fête la clôture de sa saison de chasse.

Vendredi 10 février 2006

Devant le traitement discriminatoire accordé à notre village par la communauté de communes, nos élus se révoltent et quittent la salle du conseil communautaire.

Dimanche 26 février 2006

Une vanne étant restée ouverte, un écoulement d'acide sulfurique dans la Meuse a été constaté à la centrale nucléaire.

Samedi 11 mars 2006

Apéritif concert organisé par la mairie, en partenariat avec les associations et les entreprises de Chooz, dans le cadre de l'action de solidarité en faveur de Fabian STEVENIN.

Mardi 14 mars 2006

À l'occasion du carnaval, les enfants de l'école ont représenté quelques personnages de contes : le petit chaperon rouge pour les petits, des fables de La Fontaine pour les plus grands.

Samedi 18 mars 2006

Victime d'un grave malaise alors qu'elle assistait à l'enterrement de Céverine SACCO, Marie-Rose TOZZINI, dans le coma, a été hospitalisée à Charleville.

Mardi 21 mars 2006

Pour des revendications d'ordre salarial, les 30 agents de la société Techman, spécialisée dans la maintenance sur le site de la centrale, se sont mis en grève. Un protocole d'accord sera signé le lendemain.

27 mars au 1er avril 2006

Présentation des meilleurs logiciels gratuits pour traiter les photos numériques, jeux de recherches sur la Corse où se rendront nos anciens ont marqué la 9e fête de l'internet.

Mercredi 5 avril 2006

Les joueurs professionnels de Sedan (MOKAKE, MARIN, NORO, GAGNIER, CIANI, HENIN...) se sont livrés à une séance de signatures au club house du FC Chooz.

Samedi 15 avril 2006

Pour financer un voyage à Béziers, en août prochain les jeunes de Chooz ont organisé une opération « lavage de voitures ».

Lundi 1er mai 2006

Bien que le temps ne soit pas au beau fixe, une quarantaine de marcheurs a participé à la traditionnelle randonnée ouverte à tous, dans les bois de Chooz.

Vendredi 5 mai 2006

Vernissage de l'exposition des peintures de Virginie BASTIEN – CUGNARD, Marie- Chritine GITTON, Joëlle GANTIERO et Marie-José POQUET, organisée par l'association Lylibelle à la Bergerie.

Lundi 8 mai 2006

Malgré les menaces de pluie, le marché aux fleurs et l'opération vide-grenier, accompagnés d'une représentation de danses de l'Eau Vive, ont été très fréquentés.

Vendredi 12 mai 2006

La Jeunesse calcéenne renouvelle son bureau : Rodoine IDRISSOU succède à Sofiane ZIDANE à la tête de l'association.

Lundi 29 mai 2006

Après un arrêt de tranche qui, depuis le 1er avril, a mobilisé pour des opérations de maintenance 1 300 salariés venus d'autres régions (ce qui a fait le bonheur des hôteliers de la Pointe), l'unité 2 de la centrale nucléaire a été raccordée au réseau de distribution d'électricité.

État civil

de novembre 2005 à mai 2006 — *Si vous désirez que la naissance de votre enfant soit mentionnée dans la Lettre de Chooz, faites la connaître à la Mairie*

Mariage :

Julien DEMISSY et Florence FELTIN — *le 17 juin*

Naissances :

Noa BERTONNIERE — *le 8 mai à DINANT*
Ethan DECOEUR — *le 15 mai à CHARLEVILLE-Mz*
Kyrian CHARLES — *le 30 mai à CHARLEVILLE-Mz*
Théo PREIN — *le 30 mai à CHARLEVILLE-Mz*

Décès :

Paulette MACHAUX veuve FRIGANT - 85 ans
le 14 décembre à FUMAY
Roger HERBIET - 71 ans — le 28 décembre à SEDAN
Jeanne DELOECKER veuve DUMONT - 82 ans
le 26 janvier à CHOOZ
Céverine BONARDI veuve SACCO
(notre doyenne) - 96 ans — le 16 mars à CHOOZ
Marie-Rose TOZZINI - 75 ans
le 14 mai à *CHARLEVILLE-Mz*